

Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

Article 1 – Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par AXICON FRANCE sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Le fait qu'AXICON FRANCE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations proposées par AXICON FRANCE dans son catalogue en vigueur.

Article 3 – Commande de la formation

Pour être prise en compte par AXICON FRANCE, toute formation doit faire l'objet d'une convention signée par le Client. Une commande acceptée ne peut en aucun cas être annulée unilatéralement par l'acheteur. Toute commande doit être écrite et ne devient définitive qu'après son acceptation par AXICON FRANCE. Toute commande emporte de plein droit l'acceptation des présentes conditions générales de vente par l'acheteur, nonobstant toute clause contraire non acceptée expressément par AXICON FRANCE.

Article 4 – Modification de la commande - Annulation ou report

La formation doit être suivie par les participants dans son intégralité et dans les délais fixés. AXICON FRANCE facturera le participant de la totalité des frais prévus, que toutes les heures de formation aient été ou pas suivies.

Tout report ou toute annulation, à l'initiative du client, intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;

Tout report ou toute annulation, à l'initiative du client, intervenant entre 2 et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, donne lieu à une facturation par AXICON FRANCE égale à 50 % du coût de la formation et ce à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;

Toute formation annulée ou reportée, à l'initiative du client, deux jours ouvrés avant son début sera due intégralement à AXICON FRANCE à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du coût de la formation ;

Toute formation commencée sera due intégralement par le Client. En cas d'absence d'un ou plusieurs stagiaires à la formation, celle-ci sera facturée dans son intégralité.

Les coûts liés à l'annulation ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Les cas de force majeure seront traités au cas par cas.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes : toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à AXICON FRANCE à l'adresse mail info@axicon.fr par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées.

AXICON FRANCE se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, ou de remplacer un animateur, voire d'annuler la formation, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Article 5 – Dispositions financières

Les prestations de formation sont facturées au prix indiqué dans le devis. Le prix facturé par AXICON FRANCE inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de AXICON FRANCE, certifié QUALIOPi au titre des actions de formation.

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Si des frais de repas, de déplacements et d'hébergement du formateur sont prévus, ils seront obligatoirement indiqués dans le devis.

Article 6 – Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par AXICON FRANCE à l'issue de la formation.

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (entreprise ou OPCO), l'intégralité des démarches à effectuer appartient au Client, avant le début de la formation tout en vérifiant la bonne fin. Si l'organisme extérieur de financement ne couvre pas l'intégralité des coûts de formation, le différentiel sera facturé au client. En cas de non-règlement par l'organisme extérieur, quelle qu'en soit la cause, la facture devient entièrement éligible auprès du Client.

Article 7 – Paiement et Modalités

Les prestations de formation sont payables à 30 jours à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité d'AXICON FRANCE. Le paiement est effectué par virement bancaire (les coordonnées bancaires se trouvent sur la facture).

Les propositions de prix sont valables 60 jours.

AXICON FRANCE se réserve le droit d'exiger un acompte de 50% du montant total de la prestation avant le début de la formation sauf si la formation fait l'objet d'une prise en charge par son OPCO. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation.

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, AXICON FRANCE se réserve le droit, même en cas d'exécution partielle, d'exiger de l'acheteur des garanties nouvelles raisonnablement suffisantes pour assurer la bonne et exacte exécution des obligations de l'acheteur. Le refus ou l'incompatibilité de fournir les garanties sans délai permet à AXICON FRANCE de résilier tout ou partie de la commande. Toute somme non encore due deviendra immédiatement exigible en cas de vente, apport en société, location-gérance, ou mise en nantissement de tout ou partie du fond de commerce de l'acheteur.

Article 8 – Retard ou défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points soit de 10%, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises dues par AXICON FRANCE.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par AXICON FRANCE. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

En cas de retard de paiement, l'Organisme de formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée. En cas de défaut de paiement, toute autre somme encore non due deviendra exigible quel que soit le mode de paiement prévu.

Article 9 – Modalités de formation

Toutes les informations liées à la formation sont précisées sur le site web d'AXICON FRANCE www.axicon.fr et sur la convention.

Les participants à la formation sont tenus de respecter le Règlement intérieur applicable aux stagiaires de formation disponible sur le site web d'AXICON FRANCE www.axicon.fr.

L'Organisme de formation fera parvenir au Client toutes les informations et tous les documents nécessaires relatifs à la formation par e-mail à l'adresse fournie par le Client.

Article 10 – Modalités de traitement des réclamations

Les éventuelles réclamations découlant de la réalisation des actions de formation dispensées par AXICON FRANCE pourront, le cas échéant, être adressées à l'adresse mail info@axicon.fr ou directement au service qualité à l'adresse mail qhse@axicon.fr. Chaque réclamation est étudiée dans les meilleurs délais.

Article 11 – Propriété Intellectuelle et Droit d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité d'AXICON FRANCE.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Les études, devis et projets remis par AXICON FRANCE à l'acheteur constituent des informations confidentielles. Quelles qu'en soient la forme et le support, ces études, devis et projets demeurent la propriété d'AXICON FRANCE et doivent lui être restitués dès lors qu'ils ne donnent pas lieu à une commande acceptée. L'acheteur s'interdit de les utiliser et de les exécuter pour son compte, autrement que dans le cadre d'une commande avec AXICON FRANCE et selon les termes alors convenus. En particulier, l'acheteur s'interdit de les transmettre à tout tiers sans l'accord préalable exprès d'AXICON FRANCE.

Article 12 – Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront considérées comme réalisées si elles sont adressées par écrit à info@axicon.fr. Celles adressées au Client le seront via l'adresse mail indiquée par le Client lors de la commande.

Article 13 – Responsabilité

Les formations et prestations proposées par l'organisme de formation sont conformes à leur description accessible sur le site internet d'AXICON FRANCE www.axicon.fr. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle. Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'organisme de formation. La responsabilité de l'organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices uniquement directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'organisme de formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

Article 14 – Nullité d'une clause

Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre AXICON FRANCE et le Client.

Article 15 – Protection des données personnelles

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, et la RGPD du 25 mai 2018.

Le Client doit adresser toute demande écrite par mail à info@axicon.fr.

Article 16 – Compétence, contestation et loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, AXICON FRANCE et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Paris sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française. Les CGV sont accessibles à tous sur le site web d'AXICON FRANCE www.axicon.fr. Seule la dernière version sera applicable.